

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RESSOURCES FORESTIERES

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## RAPPORT

### ATELIER NATIONAL DE FORMATION ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES INDUSTRIELS DURANT LEUR CYCLE DE VIE

*Du 09 au 12 avril 2018  
Hôtel le Berceau de Notsè-Togo*



Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques au Togo, un atelier national de formation et de renforcement des capacités sur l'élaboration d'un cadre de gestion des produits chimiques industriels durant leur cycle de vie s'est tenu du 09 au 12 avril 2018 à l'hôtel le Berceau de Notsè.

Organisé par le ministère de l'environnement et des ressources forestières avec l'appui de l'ONU environnement, le secrétariat de la convention de Rotterdam, le centre régional des conventions de Stockholm, Bâle et Rotterdam de Dakar et l'Union Européenne, l'atelier a pour but d'améliorer les instruments réglementaires et non réglementaires de gestion des produits chimiques industriels, en l'occurrence les mécanismes de coordination et de régulation.

L'atelier a connu la participation des représentants de l'administration publique, le secteur privé, les représentants des organisations de la société civile, les universités, les agents des forces de sécurité et de défense, la directrice du centre régional de Dakar, les experts de l'UNITAR et du secrétariat de la Convention.

La liste de présence est annexée au présent rapport.

L'atelier s'est déroulé en trois phases à savoir : la cérémonie d'ouverture, les travaux de l'atelier et la cérémonie de clôture.

## **I- L'ouverture**

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par trois interventions à savoir, le mot du directeur de l'environnement, le mot du représentant du secrétariat de la convention de Rotterdam, et le discours d'ouverture du ministre de l'environnement et des ressources forestières.

Dans son mot de bienvenue, le directeur de l'environnement, **Monsieur Thiyu ESSOBIYOU**, a d'abord placé l'atelier dans son contexte puis expliqué les objectifs de la rencontre. Il a enfin exhorté les participants à être attentifs et faire en sorte que cet atelier atteigne l'objectif qui lui est assigné.

Ensuite le représentant du secrétariat de la convention de Rotterdam, **Monsieur Alexander MANGWIRO**, a précisé l'importance de la gestion des produits chimiques industriels et les engagements du secrétariat de la convention à cet effet.

Dans son allocution d'ouverture des travaux, le Directeur de cabinet du ministère de l'environnement et des ressources forestières **Monsieur KOUDADZE Kodjo**, représentant son ministre de tutelle, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a félicité au nom du gouvernement togolais les partenaires techniques et financiers pour leurs appuis multiformes. Il a ensuite expliqué que les avancées dans le domaine des sciences aujourd'hui ont contribué à l'amélioration de tous les secteurs de notre société, cependant la gestion rationnelle de ces produits chimiques surtout à usage industriel constitue l'un des défis à relever. Le directeur de cabinet a rappelé quelques actions du gouvernement togolais au titre de la convention de Rotterdam.

Pour finir, **Monsieur KOUDADZE Kodjo** a exhorté les participants à être attentifs et participer activement pour la réussite de l'atelier afin de contribuer à améliorer le travail déjà accompli, avant de déclarer solennellement ouvert les travaux de l'atelier.



**Photo de la cérémonie d'ouverture** (au micro, le Directeur de Cabinet du MERF suivi du Préfet de Haho à sa droite)

## II- Déroulement des travaux

Les travaux proprement dits ont commencé avec les présentations suivies des séances de discussions. La méthodologie adoptée est axée sur des communications interactives avec l'ensemble des participants.

### 1. Présentation de la convention de Rotterdam

Cette présentation a été assurée par **M. Alexander MANGWIRO** qui a fait comprendre aux participants les principes fondamentaux de la convention. Il s'agit d'avoir une bonne et même compréhension des termes de la convention. Les produits chimiques couverts par la convention de Rotterdam et leur réglementation ont été exposés. L'annexe III présente les 43 substances chimiques qui respectent la procédure de consentement préalable. Le lien avec les dispositions réglementaires du Togo a été relevé.

**M. Alexander** a poursuivi sa présentation avec les principes clés de la convention de Rotterdam en termes de procédure PIC, d'échange d'information et les bénéfices et avantages de la convention vis-à-vis des Parties à la Convention. Revenant sur les avantages de la convention, il a fait comprendre les notions d'assistance technique, de renforcement du cadre juridique et la sécurisation des investissements chimiques et a insisté sur les fondements de l'étiquetage des produits chimiques en ce qui concerne les échanges d'informations.

La suite de la présentation a permis aux participants de cerner la notion de produits chimiques et de produits chimiques dangereux en termes de dommage sur la santé et l'environnement. D'où la nécessité d'avoir un arsenal juridique national conséquent en vue de protéger la santé et l'environnement. La problématique des produits chimiques et leur classification ont fait l'objet d'intense discussion ainsi que le processus d'enregistrement d'un produit chimique au titre de la Convention. Un lien avec les produits inscrits à la convention de Rotterdam et de Stockholm a été abordé lors des discussions. Les meilleures

pratiques dans la manipulation des produits chimiques ainsi que les capacités de détection ont été également discutées. Revenant sur les capacités de détection ou de caractérisation des produits chimiques, les services du laboratoire de l'école supérieure d'agronomie de l'Université de Lomé ont été évoqués surtout dans le cadre des derniers renforcements de capacités en équipements dans la mise en œuvre du projet pilote sur les bio pesticides. Cependant, les opportunités de renforcement de capacités des laboratoires tels que l'OPCW (OIAC), la Suisse avec l'appui du CRCBRS doivent être saisies afin d'avoir des laboratoires efficaces et certifiés. L'importance des mécanismes innovants de mobilisation des ressources a été abordée surtout dans le cadre de renforcement des capacités des laboratoires. En définitive, toutes les autorités compétentes doivent travailler en synergie afin de pouvoir suivre la dangerosité d'un produit chimique à signaler au comité des experts de la Convention.

## 2. Synergie dans la gestion des produits chimiques

**Madame DIOP Rokhaya**, directrice du centre régional des conventions de Bâle Stockholm et Rotterdam de Dakar, a relevé les principales relations entre les trois conventions en termes traitement de produits chimiques, préservation de l'environnement, protection de la santé publique ainsi le lien fonctionnel relatif au secrétariat unique basé à Genève en Suisse.



*La directrice du centre régional face aux participants*

## 3. Rôle et responsabilités des sectoriels dans la gestion des produits chimiques

Il s'agit pour chaque structure de donner non seulement ses activités mais aussi les défis et difficultés à relever.

- ✓ Le représentant de l'Agence Nationale de la Protection civile s'est attelé sur les perspectives de l'agence en termes d'intégration de la gestion des produits chimiques dans les plans d'intervention. Elle a précisé que l'agence est une structure de coordination et par conséquent elle n'agit pas seule. Elle a relevé que pour le moment il n'y a pas de plans d'urgence de gestion des accidents industriels. A cet effet, l'expertise de l'UNITAR peut être mise à contribution en termes de documentation sur les instruments de gestion des urgences industrielles.

Les débats ont permis de préciser que l'ANPC est une institution importante dans la gestion des produits chimiques à travers les sensibilisations et communication sur les produits chimiques et surtout en termes de réaction en cas d'urgence. Il faut préciser que le profil des capacités de gestion des accidents chimiques est disponible et qu'il faille mettre à profit.

- ✓ Les Amis de la Terre est une ONG qui excelle dans l'élimination du plomb dans la peinture au Togo ainsi que l'élimination du mercure dans les amalgames dentaires. A cet effet l'ANGE et la direction de l'environnement ont un rôle de coordination et de collaboration indispensable pour l'aboutissement du projet. L'exemple d'une ONG au Népal a été exposé pour édifier les actions de l'ONG les Amis de la Terre.
- ✓ L'ONG ASDI, représentée par son directeur exécutif, a axé son intervention dans les sensibilisations sur les risques et dangers liés aux déchets d'équipements électriques et électroniques (EEE) ainsi qu'un centre de formation sur la thématique. En termes de défis, la nécessité de la réglementation des déchets EEE a été évoquée.
- ✓ La direction de la protection des végétaux a insisté sur la délivrance des agréments et les homologations des pesticides. Le participant a donné les expériences des brigades villageoises de gestion des pesticides au Togo. En termes de défis le participant a relevé la redynamisation de la collaboration avec la DPV et les agents de contrôle aux postes de frontière, d'où la nécessité de sensibiliser les corps habillés dans la collaboration avec les autres institutions et l'importance des postes juxtaposés de contrôle efficaces aux frontières. En perspectives les initiatives comme la lutte intégrée et le projet pilote de bio pesticides doivent être vulgarisés.
- ✓ Le commerce a donné les objectifs de son ministère qui sont essentiellement axés sur le contrôle de la qualité des produits commercialisés au Togo.
- ✓ Le représentant du ministère de l'industrie s'est attelé sur la délivrance des certificats d'origine des produits et a décliné les activités de la haute autorité de la qualité pilotée par la primature et qui aura pour tâche de conduire les laboratoires et autres structures dans la démarche qualité. Il a évoqué la nécessité de réglementation sur les études de danger dans le cadre des évaluations environnementales.
- ✓ Concernant la police d'investigation, le représentant vient se fixer davantage sur sa contribution efficace dans la gestion des produits chimiques.
- ✓ Le ministère des mines et de l'énergie dans ses activités manipule beaucoup les produits chimiques dans le domaine de la prospection minière. Le représentant a insisté sur la collaboration et une coordination efficace dans la délivrance des autorisations d'importation/exportation, de fabrication et d'utilisation des produits au pays. La problématique de la qualité du carburant au Togo a été évoquée en termes du taux de soufre et plomb, de même que la qualité du bitume. A ce sujet, une réglementation ainsi qu'un renforcement des capacités des laboratoires s'avèrent nécessaires.

Revenant sur la coordination, des expériences de l'Union Européenne, la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont été données en termes de mise en place de comité national des produits chimiques dans chaque pays.

Les prochains inventaires doivent prendre en compte les produits chimiques au niveau des mines et ce dernier doit nous situer davantage sur la liste quantitative et qualitative des produits chimiques à leur niveau.

- ✓ Le préventionniste des risques du corps des sapeurs-pompiers a précisé que l'atelier lui réconforte dans l'exercice de ses activités.

- ✓ Le représentant du ministère des travaux publics a exposé les risques et dangers possibles liés à la manipulation des produits chimiques dans la construction et réhabilitation des routes. La problématique de la gestion des produits chimiques surtout l'amiante dans la réhabilitation des anciens bâtiments.
- ✓ L'école supérieure d'agronomie s'est focalisée sur les analyses des sols et les techniques de gestion des intrants agricoles. L'importance de la carte minéralogique des sols a été relevée dans l'objectif de rendre plus efficace l'utilisation rationnelle des engrais chimiques. D'où la nécessité d'ouvrir le projet de la carte des fertilités des sols aux domaines des polluants et de la prospection minière.
- ✓ Le ministère de la santé a axé son intervention dans la lutte anti vectorielle et la recherche des métaux lourds dans la surveillance de la qualité de l'eau. La notion de santé unique a été abordée ainsi que le traitement des déchets biomédicaux. La suite des discussions a tourné autour du système et mécanisme de prévention dans le contexte de santé unique.

La problématique de gestion rationnelle des équipements surtout de laboratoire a été discutée dans les détails.

- ✓ En ce qui concerne l'agence nationale de gestion de l'environnement, l'efficacité du contrôle a été mise en exergue.
- ✓ Le représentant du service environnement de la capitainerie du port autonome de Lomé a exposé les mesures de sécurité et de gestion des risques par rapport aux produits chimiques dangereux. Le manque d'installation de traitement des déchets des navires ainsi que la collaboration avec les services de contrôle de l'environnement ont été discutés. On peut noter la nécessité que le PAL dispose des listes actualisées des produits chimiques que consacrent les conventions de Bâle et Rotterdam.
- ✓ Les discussions relatives au service de la douane sont liées à la collaboration avec les autres services sans oublier le fonctionnement des postes de contrôle juxtaposés.
- ✓ Le représentant des universités du Togo a précisé que les laboratoires utilisent toute catégorie de produits chimiques en termes de réactifs pour les analyses et recherches. L'importance de la collaboration entre le laboratoire de l'école supérieure des techniques et biologie alimentaire et le ministère de la santé en l'occurrence le laboratoire de l'institut national d'hygiène.

L'exposant a profité pour présenter les responsabilités de l'autorité nationale d'interdiction des armes chimiques qu'il préside.

- ✓ L'association des sociétés de la zone franche a décliné ses activités, relatives à la manipulation des produits chimiques. Il est à préciser que la zone franche et la zone douanière sont des partenaires essentiels dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation dans le domaine des produits chimiques à usage industriel.
- ✓ Enfin, le ministère de l'économie et des finances a axé son exposé sur les recettes douanières et impôt. L'exhortation d'élargissement de l'assiette des recettes a été faite en termes de recherche des possibilités innovantes surtout en ce qui concerne les mécanismes financiers de gestion de l'environnement.

Concernant la location des budgets à la gestion des produits chimiques, l'exemple de la Zambie a été édifiant en termes d'implication des députés dans les formations et sensibilisations.



*Session de discussion des rôles et responsabilités des sectoriels*

#### **4. Présentation sur la coopération et collaboration entre les parties prenantes**

Dans sa présentation, **Monsieur Alexander** a expliqué les notions de coopération, de collaboration et de coordination. Revenant sur la mise en place du comité national de coordination, l'orateur a insisté sur la composition et le fonctionnement de ce comité. Il a précisé les résultats attendus du comité de coordination en termes de la mise à disposition des données et la sensibilisation du public surtout à travers le réseau d'échange et d'information sur les produits chimiques. Il n'a pas manqué de passer en revue les avantages et bénéfices du comité national de coordination. L'orateur a martelé que les principes fondamentaux du bon fonctionnement d'un comité national de coordination concernent termes la flexibilité, la transparence et la communication.

Poursuivant son exposé, **Monsieur Alex** a procédé à une analyse stratégique des parties prenantes ainsi que leurs rôles et responsabilité.

Pour finir, l'exposant a fait connaître l'importance des échanges d'informations au sein du comité de coordination et vers le public.

Dans les discussions, le représentant de l'UNITAR a donné quelques expériences en termes de responsabilités et fonctionnement des comités de coordination au niveau international.



*M. Alexander face aux participants*

## **5. Gestion des produits chimiques fondée sur la connaissance**

Cette présentation a été assurée par **Madame CARLINI GIULIA** du « Center for international environmental law » (CIEL), qui a fait savoir qu'il est important que les citoyens et les travailleurs puissent avoir le droit de savoir à quels produits chimiques ils risquent d'être exposés dans leur vie quotidienne. Les principaux types d'informations concernent le flux des produits, les propriétés et les dangers ainsi que leurs risques sur la santé et l'environnement. Il ressort qu'au Togo l'information sur les produits chimiques existe, cependant des lacunes sont notées en termes de la spécification des risques et dangers liés à leur manipulation. La suite de la présentation a permis aux participants de comprendre les différentes phases du cycle de vie des produits chimiques. L'oratrice a précisé qu'en termes de sources d'informations, il faut s'atteler sur les sources d'informations validées. Elle a expliqué la notion de principes de prévention, de précaution et de pollueur-payeur. L'oratrice a terminé son exposé sur un questionnement lié à la situation juridique actuelle, les lacunes à relever et les mécanismes de coordination des parties prenantes ainsi que les opportunités à saisir (solution possible, le cycle budgétaire et le cycle de formulation des politiques. A ce sujet la loi-cadre a été évoquée et qui consacre une section aux produits chimiques, cependant les textes d'application reste à acter surtout ceux relatifs aux installations classées à haut risque.





*Madame CARLINI dans son exposé*

## 6. Présentation sur les nouveaux produits chimiques au titre de la Convention

D'entrée, **Monsieur Alex** a précisé que la difficulté de reconnaissance de ces nouveaux produits chimiques relève surtout du fait qu'ils se retrouvent dans les articles et équipements. Il s'agit entre autres des POP-PBDEs ; des hexabromobiphenyl qui sont des retardateurs de flamme, les PFOS-F et les penta-BDE. Il ressort que ces substances traduisent aussi, la synergie entre les conventions de Rotterdam et de Stockholm. Les difficultés liées aux échanges et au partage d'informations entre les acteurs ainsi que les avantages de limitation d'âge des véhicules ont été discutées lors des débats qui ont suivi la présentation.

## 7. Introduction au SGH

Selon **Monsieur TURNER Brandon**, le SGH doit permettre aux pays de mettre en place une législation interne de gestion des produits chimiques et cela facilite le commerce international des produits chimiques. C'est aussi une base de gestion des produits chimiques dans un pays. L'orateur a passé en revue l'état des lieux des SGH dans le monde. Revenant sur la communication sur les risques et dangers des produits chimiques, le communicateur a expliqué les notions de risque et danger avant d'aller en détail dans l'étiquetage et les informations sur les étiquettes des produits chimiques ainsi que les pictogrammes et les données de sécurité afférents.

Poursuivant sa présentation, **Monsieur TURNER Brandon** a précisé les intérêts et bénéfices du SGH qui se résument en termes de facilitation du commerce des produits chimiques, la communication sur les risques et dangers liés à leur manipulation et surtout un environnement plus sûr et sécurisé de travail. Aussi, a-t-il ajouté, l'intérêt du SGH réside surtout dans la gestion du cycle de vie des produits chimiques sur les lieux de travail. L'orateur a ressorti la nécessité de formation sur les SGH avant de s'atteler sur les stratégies de sa mise en œuvre.

Les discussions ont tourné autour de la collaboration multilatérale, surtout l'exemple des pays du CILSS-CEDAO ainsi que le cadre de coopération et de collaboration avec UNITAR dans la mise en œuvre des SGH. Les possibilités de renforcement des capacités avec l'appui de l'UNITAR ont été abordées.



## 8. Présentation sur LIRA guidance

Exposé par **Madame CARLINI GIULIA**, il s'agit de connaître les avantages d'une gestion rationnelle des substances chimiques dans les domaines de la santé, de l'environnement, du commerce et du développement. Ensuite, l'oratrice a fait une analyse coûts-bénéfices dans la conduite des changements de gestion des produits chimiques et l'analyse du cadre juridique avant de faire une synthèse de l'état des lieux des acteurs en termes de responsabilités dans la gestion des produits chimiques au Togo. Pour finir, Madame a fait connaître les exigences pour la mise en place d'un système de gestion rationnel des produits chimiques en termes de communication, collaboration et partage d'information.

## 9. Présentation sur l'initiative NRBC/P41

Cette présentation a été faite par **Monsieur NADJO N'ladon Casimir**, Point Focal national des centres d'excellence NRBC au ministère de l'environnement et des ressources forestières. Dans cette présentation, le communicateur a fait savoir que l'initiative a pour stratégie de développer un réseau global qui intègre toutes les composantes NRBC internationales, régionales et nationales dans la gestion des produits chimiques ainsi que des épidémies. L'objectif, selon l'orateur, est d'œuvrer à la prévention et à la préparation des pays contre les menaces et dangers posés par les substances NRBC sur le plan criminel, accidentel ou naturel ; de promouvoir et soutenir la révision ou l'élaboration de politiques nationales NRBC, des plans d'action nationaux et d'optimiser l'utilisation et le partage des capacités relatives aux matières NRBC.

**M. NADJO** a fait l'historique des grandes catastrophes liées à la gestion des NRBC dans le monde. Ce qui lui a permis d'expliquer la raison d'être du projet 41 intitulé gestion des risques dans les installations classées à haut risque. Le présentateur a fait savoir que le projet 41 comprend des modules de travail à savoir : l'examen du système législatif, la gestion des installations classées à haut risque, le renforcement des capacités nationales et régionales en matière de prévention et d'intervention en cas d'accident. Pour finir, l'orateur a fait connaître aux participants les perspectives relatives au projet 41.

## 10. Travail de groupe

Au cours de cet atelier, des exercices pratiques ont complété les présentations. C'est dans ce cadre que les participants ont effectué une série d'exercices visant à mettre en synergie, leurs expériences en vue de mettre en place une coopération nationale et des mécanismes de coordination pour une mise en œuvre

efficace de la Convention de Rotterdam. Ce qui a permis de mettre en place un plan d'action provisoire pour renforcer la gestion des produits chimiques au Togo.  
Le rapport des groupes de travail est annexé au présent rapport.

## **11. Conclusion et recommandation**

A l'issu de ces quatre jours d'atelier, il est à noter une dynamique participation des différents acteurs, ce qui a permis l'atteinte effective des objectifs de la rencontre.

A la lumière de tout ce qui précède, certaines recommandations ont été formulées en ces termes :

### **➤ A l'endroit de l'institution point focale/gouvernement Togolais**

- Importance de promouvoir la recherche appliquée au niveau des Universités du Togo, surtout dans le cadre de la mise en œuvre des projets.
- Nécessité de promouvoir les démarches liées à la certification et à l'accréditation des laboratoires afin que les résultats puissent être internationalement reconnus.
- Informer et sensibiliser davantage les forces de l'ordre et de sécurité sur leur rôle et responsabilité précis dans la gestion des produits chimiques
- La nécessité d'opérationnaliser et/ou redynamiser les laboratoires nationaux, surtout celui des mines et énergie.
- La nécessité de l'implication du ministère de l'environnement dans la réhabilitation des anciens bâtis par les travaux publics
- Nécessité de formaliser l'organe de coordination de la gestion des produits chimiques (le comité nationale de sécurité chimique)
- Mener le suivi et le lobbying auprès du secrétariat général du gouvernement concernant l'inscription à l'ordre du jour au conseil des ministres des textes d'application relatifs à la gestion des produits chimiques.
- Multiplier les canaux de communication sur les produits chimiques
- Appliquer effectivement les mécanismes financiers de gestion de l'environnement dans le domaine de la gestion des produits chimiques
- Envoyer la liste actualisée des produits chimiques prohibés aux gros utilisateurs (les forces de sécurité et de défense et autres.) et aux structures de contrôle aux frontières
- Penser déjà à la formation des cadres sur l'élaboration des plans d'intervention particuliers de l'Etat (l'administration).
- la nécessité et l'importance d'inscrire la présentation de quelques initiatives pertinentes des projets/programmes aux séminaires gouvernementaux et parlementaires.
- Nécessité de création d'un centre anti-poison afin d'améliorer la prévention et la prise en charge des cas éventuels d'intoxications.

### **➤ A l'endroit du secrétariat de la convention de Rotterdam et de l'UNITAR**

- Nécessité de collaboration entre le secrétariat de CBRS et UNITAR dans la mise en œuvre du SGH.
- Envisager les opportunités avec UNITAR pour la formation des acteurs clés tels que les groupements des industriels, les écoles de formation ....etc

### **➤ A l'endroit du centre régional des conventions de Stockholm, Bâle et Rotterdam**

- La nécessité de redynamiser le réseau d'échange d'informations sur les produits chimiques
- Vu les avancées du Togo en matière des SGH, le pays peut jouer un rôle de leader dans la mise en œuvre du SGH dans la sous-région.

- Impliquer plus efficacement les universités, à travers le CAMES, dans la gestion des produits chimiques.

## **12. La clôture**

La cérémonie de clôture a été marquée par deux interventions à savoir, les impressions du secrétariat de la convention et le mot de clôture.

Monsieur Alexander a relevé le dynamisme des participants avec leur facilité de mise à disposition des informations. Il a précisé que le secrétariat de la Convention reste disponible pour accompagner le Togo dans la mise en œuvre de ses obligations.

Prenant la parole pour clôturer l'atelier, **Monsieur Thiyu ESSOBIYOU**, Directeur de l'Environnement a remercié les partenaires techniques et financiers pour l'appui sans cesse renouvelé aux côtés du Togo depuis plusieurs années dans la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques. Le directeur de l'environnement a précisé qu'il rendra compte à son ministre que l'engagement du gouvernement du Togo a bien porté ses fruits à l'issue de cet atelier.

Pour finir, il a félicité les participants pour leur disponibilité et les efforts fournis et a souhaité, au nom du ministre de l'environnement et des ressources forestières bon retour aux experts et aux participants.

**Fait à Lomé le 20 avril 2018**

## **Atelier National de Formation et de Renforcement des Capacités sur l'élaboration d'un Cadre de Gestion des Produits Chimiques Industriels durant Leur Cycle de Vie au Titre de la Convention de Rotterdam**

### **Plan d'action pour renforcer la gestion des produits chimiques industriels dans la Convention de Rotterdam au Togo :**

1. Situation actuelle du Pays :  
Difficultés– solutions possibles  
(Par exemple, les risques et les dangers ; le processus de mise en œuvre du SGH ; une stratégie de dissémination de l'information auprès du public et autres parties prenantes, ...)

#### **Situation actuelle du Pays**

Le Merf, à travers une AND, est chargé de la gestion des produits chimiques en collaboration avec d'autres acteurs tels que : ministère charges de l'agriculture, sante, industrie, commerce, du travail, des mines, des affaires étrangères, de l'économie et des finances, de la justice, les universités, la société civile.

##### ➤ **Difficultés :**

- Inexistence formelle d'un comite national de coordination sur la gestion des produits chimiques
- insuffisance d'information et de formation des parties prenantes
- Manque d'équipements ;
- Manque de moyens financiers ;
- Faiblesse du cadre juridique ;
- Retards dans la contribution pays à la convention de Rotterdam
- Non opérationnalisation de la CNDD ;
- Insuffisance des garnisons de sapeurs pompiers ;
- Insuffisance de ressources humaines (personnes expertes) ;
- Corruption ;
- Absence de police environnementale ;

##### **Solutions**

- Mettre en place un comite national de coordination sur la gestion des produits chimiques ;
- Sensibilisation, éducation, formation des parties prenantes ; acquisition d'équipements de détection des produits chimiques (contrôle de normes, laboratoires, etc.) ;
- Mobilisation des ressources financières (internes et externes) ;
- Elaboration et adoption, révision de textes juridiques ;
- Régularisation de paiement au titre des conventions ;
- Plaidoyer pour l'opérationnalisation de la CNDD ;
- Procéder à l'inventaire des produits chimiques (conformément aux conventions internationales, notamment sur la base du SGH) ;
- Prise d'un décret sur la destruction des déchets de produits chimiques,
- Formation des forces de l'ordre et de sécurité sur la thématique des produits chimiques ;
- Renforcement du PPP pour améliorer la gestion durable des produits chimiques ;
- Développement de partenariats sud-sud (régionaux) ;

- Mise en application du décret sur l'interdiction des véhicules dont l'âge de mise en circulation dépasse 8 ans ;
- Renforcement de l'information et de la sensibilisation sur les produits chimiques;
- Diversification des canaux d'information

2. Tableau -Plan d'action pour le développement et le renforcement du mécanisme de coordination nationale

(Vous pouvez aussi ajouter des autres éléments au dehors du tableau)

<b>Eléments / Caractéristiques</b>	<b>Département responsable</b>	<b>Autres parties prenantes responsables</b>	<b>Calendrier d'exécution</b>
<p>1. Structure (<b>comité interministériel</b>, commission centrée dans un département/agence, équipe d'experts, etc. ...)</p> <p>Le Merf, les ministères chargés de l'agriculture, sante, industrie, commerce, du travail, des mines, des affaires étrangères, de l'économie et des finances, de la justice, les universités, la société civile.</p>	MERF	Agriculture, Santé ; Industrie ; Protection civile action sociale	Avril à octobre 2018
<p>2. Modalité d'établissement (formel, informel, ouvert, échéance, ...)</p> <p>Formel</p>	MERF		3 à 6 mois
<p>2. Cadre juridique (<b>Décret, règlement, de protocole d'accord, les termes de référence, etc.</b>)</p>	MERF	Ministère du plan, secteur privé, recherche et enseignement supérieur	6 mois
<p>3. Fonctions (Ad hoc, périodicité des réunions, ...)</p> <p>Comité permanent ; deux fois par an</p>	MERF	MEF	
<p>4. Adhésion (agences gouvernementales, organisations de société civile, monde universitaire, secteur privé, etc.)</p> <p><b>ANGE, Agence nationale de la protection civile, OSC, secteur privé</b></p>	MERF	Agriculture, santé, MEF, industrie	Fin 2018
<p>7. Mandat : questions liées au suivi des accords internationaux et régionaux (Convention de Rotterdam et autres accords multilatéraux sur l'environnement)</p> <p><b>Suivi des accords liés à la gestion des produits chimiques, mise en œuvre du PNM, échange et diffusion des informations au public,</b></p>	MERF		Durant la vie du comité

<p>8. Modalités de prise de décisions  <b>(recommandations sur la réglementation, appui aux projets de loi, planification des activités, autres –</b></p> <p><b>Prise de décision par consensus, le cas échéant à la majorité</b></p> <p>Qu'est-ce que la structure devrait faire pour renforcer la coordination au niveau national ?)</p> <p><b>Partage d'information, renforcement des capacités, visite d'échanges</b></p>	<p>MERF</p>		<p>Durant la vie du comité</p>
<p>9. Autres</p>			

\*\*\*\*\*

**LISTE DE PRESENCE**

	<b>NOMS ET PRENOMS</b>	<b>INSTITUTION</b>	<b>TITRE</b>	<b>TELEPHONE &amp; E-MAIL</b>
1	<b>ESSOBIYOU K. Thiyu</b>	Direction de l'Environnement/Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières	Directeur de l'Environnement	90 02 19 35 essobiyou@hotmail.com
2	<b>NADJO N'Ladon</b>	Direction de l'Environnement /Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières	AND de la Convention de Rotterdam	90278745 nnadjonab@yahoo.fr
3	<b>TCHALA Matiyou</b>	Direction de l'Environnement /Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières	Biologiste	90 96 10 48 tchamati2@yahoo.fr
4	<b>AMEGADZE Kokou</b>	Les amis de la Terre / point focal OSC du SAICM	Directeur exécutif	90 24 66 67 kelorm5@yahoo.fr
5	<b>AHAWO Eya Sopi Kafui</b>	Direction de l'Environnement / Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Point focal de la convention de Bamako	93700699 Eyasopigmail.com
6	<b>AYAH M. Yann Thomas</b>	Laboratoire chimie des eaux à la faculté des sciences/université de Lomé	Docteur Ingénieur	90 30 18 16 a8yann@hotmail.com
7	<b>TCHAMSI Kokou M.</b>	Action Sociale pour le Développement Intégral(ASDI)	Directeur exécutif	90 47 23 21 herve.tchamsi@yahoo.fr
8	<b>ALI KPAPO Nadjombé</b>	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement	Chimiste	97 247398 anadjomb@yahoo.fr
9	<b>PAKA Essobiyou</b>	Sapeur pompier /ministère de la sécurité et de la protection civile	Préventionniste	91836159
10	<b>AKAKPO YAwo Amenyo</b>	Direction Générale de la Police /ministère de la sécurité et de la protection civile	Officier de police	90877704 Akakpoamenyo@gmail.com
11	<b>KPAMEGAN René</b>	Ministère de l'économie et des finances	Juriste	90995724 kpameganrene@gmail.com
12	<b>BOYODE Pakoupati</b>	Autorité Nationale pour l'Interdiction des armes Chimiques (ANIAC)	Président	90117772 bpboyodi@gmail.com



NOMS ET PRENOMS		INSTITUTION	TITRE	TELEPHONE & E-MAIL
13	<b>KONTE Assetipa</b>	Ministère des travaux publics et des transports/direction générale des travaux publics	Ingénieur des BTP	93730244 konte74@yahoo.fr
14	<b>TAMASSI Abalo</b>	Ministère de l'industrie et du tourisme	Gestionnaire Chargé d'études	90777641 erictamassi@yahoo.fr
15	<b>KOULOUN Méyébinesso</b>	Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé	Administrateur civil	93611217 koulounmeya@gmail.com
16	<b>ABDOULAYE Sarah</b>	Ministère de la santé et de la protection du sociale	Inspectrice sanitaire	91649020 abdoulayesarah@gmail.com
17	<b>KPATCHA Kadjala</b>	Direction de la Protection des Végétaux /ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	Technicien supérieur d'agriculture	+228 90099268 kpatchakadjala@gmail.com
18	<b>KOMBATE Tchimbiadjja</b>	cabinet/ Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières	Ingénieur agronome	+228 90909961 tchimbiadjjak@yahoo.fr
19	<b>AFOH T. Richalatou</b>	Agence Nationale de la Protection Civile	Sociologue	+228 90111308 afohrich@gmail.com
20	<b>AMEHOU Y. Barnabé</b>		Interprète	+22898976886
21	<b>ALABI Thomas</b>		Interprète	+228 90044507
22	<b>KAVEGE K. Mauriko</b>		Interprète	
23	<b>AMOUZOUVI Kokou A.A.</b>	Ecole Supérieure d'Agriculture ; Université de Lomé	Enseignant chercheur	+228 90285873
24	<b>TURNER Brandon</b>	UNITAR	Senior ADVISER	Turner.brandon@unitar.org
25	<b>MANGWIRO Alexander</b>	BRS Secretariat	Programme officer	+41229178458
26	<b>DIOP Rokhaya N'Diaye</b>	CRCBS-AF	Directrice	+221772293601
27	<b>CARLINI GIULIA</b>	Center for international environmental law (CIEL)	Attorney	+41786314575
28	<b>SONGRE Douiti</b>	Ministère des mines et de l'énergie	Géographe	+228 90727953